



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
29 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 44<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 30 mai 2008, à 10 heures

*Président* : Torres Lépori (Vice-Président) . . . . . (Argentine)  
*puis* : M. Ali (Président) . . . . . (Malaisie)

*Présidente du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M<sup>me</sup> McLurg

## Sommaire

Point 140 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

*Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi*

Déclaration de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions

Adieux à la Secrétaire générale adjointe à la gestion

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-35871 (F)



*En l'absence de M. Ali (Malaisie), M. Torres Lépori (Argentine), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Point 140 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)**

*Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (A/62/669, A/62/769 et A/62/781/Add.12)*

1. **M<sup>me</sup> Bárcena** (Secrétaire générale adjointe à la gestion), présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/669), rappelle que, dans sa résolution 60/267, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 35 478 700 dollars pour le fonctionnement de la Base logistique pour l'exercice 2006/07. Les dépenses pendant cet exercice s'élèvent à 32 929 200 dollars, laissant un solde inutilisé de 2 549 500 dollars, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 92,8 %.

2. Les variations sont imputables principalement aux délais de recrutement du personnel recruté sur le plan international et à la diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan local, ainsi qu'à la diminution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement due à l'annulation de divers services de consultants, la non-utilisation des ressources demandées au titre de la sécurité et la diminution des dépenses au titre des services médicaux. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé d'un montant de 2 549 500 dollars et des autres recettes et ajustements d'un montant de 2 982 600 dollars et, quant aux stocks stratégiques pour déploiement rapide, à prendre acte du rapport.

3. **M<sup>me</sup> Bárcena**, présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/769), qui contient un projet de budget d'un montant total de 45 827 400 dollars, dit que la somme indiquée représente une augmentation de 5 447 800 dollars, soit une augmentation de 13,5 % par rapport au budget approuvé pour l'exercice précédent. Cette variation est imputable principalement aux ressources supplémentaires demandées au titre du personnel recruté sur le plan international et national et à

l'augmentation des dépenses de fonctionnement en ce qui concerne les installations et infrastructures, les transmissions et l'informatique. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit d'un montant de 45 827 400 dollars au titre du fonctionnement de la Base pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et de répartir ce montant entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice en question.

4. **M<sup>me</sup> McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/781/Add.12), dit que les recommandations du Comité consultatif tendent à une réduction de 58 400 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Base pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009.

5. À la suite de nombreuses propositions concernant la création d'activités indépendantes à la Base de soutien logistique à Brindisi, le Comité consultatif a précédemment recommandé que des informations sur l'avenir de la Base et le rôle qu'elle serait amenée à jouer à plus long terme soient présentées à l'Assemblée générale en même temps que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2009/10. Suite à cette recommandation, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question, traitant entre autres des raisons pour lesquelles certains services devraient y être installés, compte tenu de l'appui apporté par le pays hôte. Le Comité consultatif souligne qu'il importe que le rapport sur l'avenir à plus long terme de la Base permette d'en clarifier le concept et les fonctions.

6. Le Comité consultatif recommande que la plupart des effectifs proposés par le Secrétaire général soient approuvés. Suite à l'évaluation menée par le Département de la sûreté et de la sécurité qui a indiqué qu'il était essentiel d'assurer convenablement la sécurité des stocks de la Base, le Secrétaire général demande sept postes supplémentaires d'agent et de garde de sécurité recrutés sur le plan national. Le Comité note que le gouvernement du pays hôte assure la sécurité du périmètre de la Base et des services d'intervention rapide en cas d'incident lié à la sécurité sur la Base. Le Secrétariat doit donc examiner avec le gouvernement du pays hôte le moyen le plus efficace d'assurer la sûreté et la sécurité des locaux, des installations et des biens de la Base. En attendant que

ces discussions aboutissent, le Comité recommande que les sept postes supplémentaires soient financés à l'aide de crédits alloués au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

7. Le Secrétaire général a proposé de créer un poste de médecin (P-4) en remplacement des trois médecins locaux employés à temps partiel par contrat. Toutefois, la question de savoir si et comment les installations sanitaires locales et régionales pourraient s'acquitter des tâches assignées à l'infirmerie n'a pas été examinée. Par conséquent, compte tenu des installations médicales existant à proximité de la Base, le Comité ne recommande pas que le poste de médecin proposé soit créé.

8. Il est proposé également de convertir neuf postes d'agent contractuel en huit postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le Comité consultatif n'émet pas d'objection aux conversions proposées mais il a noté que lorsque les autres missions et bureaux des Nations Unies en Europe ont besoin de personnel pour fournir des prestations de nature continue, ils passent des contrats avec des sociétés de services et non avec des agences de placement. La Base de soutien logistique doit explorer de telles possibilités. L'Assemblée générale voudra peut-être demander à la Commission de la fonction publique internationale de se pencher sur la question.

9. S'agissant de la formation, le Comité consultatif appelle l'attention sur les observations et recommandations pertinentes figurant aux paragraphes 79 à 83 de son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/62/781). Le rapport attendu prochainement sur la formation aux activités de maintien de la paix devra comporter une analyse du choix des meilleurs lieux et des meilleures conditions dans lesquels situer les activités de formation.

10. En ce qui concerne l'organigramme de la Base, le Comité consultatif note que l'observation qu'il a formulée précédemment au sujet des éclaircissements qu'il est nécessaire d'apporter sur le rattachement hiérarchique des unités hébergées n'a pas encore reçu d'écho. Il demande donc au Secrétaire général d'inclure les informations pertinentes dans son prochain document budgétaire sur la Base.

11. Le Comité consultatif note également que l'évaluation du projet pilote de groupe délocalisé chargé de la prospection et du recrutement n'a pas encore été faite. Les résultats de cette évaluation

doivent être exposés dans le rapport attendu prochainement sur l'avenir de la Base et le rôle qu'elle sera amenée à jouer à plus long terme.

12. Le Comité consultatif se félicite que le Centre de gestion du système d'information géographique soit opérationnel depuis le 31 décembre 2007 et qu'il offre des services cartographiques et d'appui à diverses opérations de maintien de la paix. Le Comité fait néanmoins observer que le Secrétaire général n'a pas répondu concrètement à sa demande d'analyse du Centre de gestion et du Groupe d'études techniques. Cette analyse doit être présentée dans le projet de budget pour la Base pour 2009/10.

13. Enfin, le Comité consultatif note les contributions volontaires du Gouvernement italien à la Base de soutien logistique. À cet égard, le Comité espère bien que l'additif II au Mémorandum d'accord avec le Gouvernement italien, qui prévoit le transfert de trois nouveaux bâtiments à la Base, sera signé sans tarder.

14. **M. Thomas** (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, s'inquiète du fait que le rapport du Comité consultatif (A/62/781/Add.12) n'a toujours pas été traduit dans toutes les langues officielles. Le Groupe tient à réitérer que sa position traditionnelle est que la Cinquième Commission doit disposer de documents dans toutes les langues officielles, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Cependant, faute de temps et exceptionnellement, le Groupe ne s'oppose pas à la présentation du rapport ou à la tenue de consultations officieuses pertinentes. Toutefois, de telles exceptions ne doivent pas devenir la règle.

15. **M<sup>me</sup> Simkić** (Slovénie), parlant au nom de l'Union européenne, rappelle que sa délégation a approuvé la publication du rapport du Comité consultatif (A/62/781/Add.12) en anglais seulement afin de ne pas retarder l'examen des questions importantes de maintien de la paix. Cependant, la situation actuelle est exceptionnelle et ne doit pas créer un précédent.

#### **Déclaration de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions**

16. **Le Président** se félicite de la récente nomination de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions et l'invite à faire une déclaration.

17. **M<sup>me</sup> Malcorra** (Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions) remercie la Cinquième Commission de son appui indéfectible aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département de l'appui aux missions a été créé en 2007 et sa responsabilité première est de faire en sorte que les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales reçoivent l'appui nécessaire à l'exécution effective de leurs mandats. Il sert également de mécanisme de responsabilisation destiné à renforcer la gestion des activités de maintien de la paix. M<sup>me</sup> Malcorra dit qu'elle s'engage résolument à forger une forte identité pour le Département et travaillera en coordination étroite avec d'autres organes et composantes du système des Nations Unies. La seule façon efficace de donner de la valeur ajoutée à l'activité de l'Organisation est de collaborer avec tous ses organes directeurs, y compris la Cinquième Commission, afin d'expliquer toutes les décisions prises et de les justifier.

#### **Adieux à la Secrétaire générale adjointe à la gestion**

18. **Le Président**, à qui se joint **M. Thomas** (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M<sup>me</sup> Simkić** (Slovénie), parlant au nom de l'Union européenne, **M. Ruiz Massieu** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, **M. Poulin** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, **M. Debabeche** (Algérie), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, **M. Torres** (Chili), **M. Sena** (Brésil), parlant également au nom de l'Argentine, **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique), **M<sup>me</sup> Mesquita** (Portugal), **M. Afifi** (Égypte), **M. Rosales Díaz** (Nicaragua), **M. Tawana** (Afrique du Sud), **M. Abdelmannan** (Soudan) et **M. Alouan Kanafani** (République bolivarienne du Venezuela), expriment leur reconnaissance à M<sup>me</sup> Bárcena pour le travail remarquable qu'elle a accompli en tant que Secrétaire générale adjointe à la gestion et lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles fonctions en tant que Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

19. **M<sup>me</sup> Bárcena** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) rend hommage au dévouement et au professionnalisme des membres de la Cinquième Commission. En fin de compte, ce n'est qu'au moyen d'une étroite collaboration que le Secrétariat et les

États Membres parviendront à promouvoir les objectifs de l'Organisation. Elle ne doute pas que la fructueuse collaboration qui s'est instaurée avec la Cinquième Commission se poursuivra lorsqu'elle prendra ses nouvelles fonctions à la CEPALC.

#### **Organisation des travaux**

20. **M<sup>me</sup> Simkić** (Slovénie), parlant au nom de l'Union européenne, dit que sa délégation ne peut approuver, en l'absence d'un programme de travail précis, la prolongation de la seconde partie de la reprise de la session. Elle propose donc de suspendre la séance pour que le Bureau puisse examiner la bonne marche à suivre.

*La séance est suspendue à 11 h 40; elle est reprise à 12 h 40.*

21. *M. Ali (Malaisie) prend la présidence.*

22. **Le Président** dit qu'à la suite de consultations avec le Président du Comité consultatif le Bureau de la Cinquième Commission a recommandé que la reprise actuelle de la session soit prolongée jusqu'à la fin de la semaine d'après. Le Bureau se réunira le moment venu pour examiner le programme de travail.

*La séance est levée à 12 h 45.*